

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 juin 2023

Convocation du 19/06/2023

Date de publication : 26.06.2023

Conseillers en exercice : 043

Présents : 032

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 023-260623

**OBJET : ENFANCE, EDUCATION,
JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Approbation du regroupement des écoles Passons maternelle et Passons élémentaire.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOISSON Valérie Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Madame DUPLAN Irène), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Madame AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_23-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 023-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

PANGOURASSOU Jérémy), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur HERMANT Matthieu (donne pouvoir à Madame MOISE-HIRMANN Monique), Madame BOUGEAREL Michèle (donne pouvoir à Madame MELIN Joëlle)

ABSENTS :

Monsieur CANTARINI Stéphane (absent excusé)

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Madame Sophie AMARANTINIS rapporte :

La Ville d'Aubagne n'ayant cessé d'œuvrer pour l'amélioration des conditions d'apprentissage de ses jeunes administrés notamment, a convenu en accord avec l'Education Nationale et les représentants de parents d'élèves, de la réalisation du Pôle Educatif des Passons pour l'année 2025.

Dans cette perspective, il est envisagé la fusion des écoles maternelle et élémentaire des Passons en une structure unique.

Ce regroupement permettra une simplification administrative et renforcera la cohérence pédagogique au sein d'une même école avec une direction unique entièrement déchargée de classe et donc un seul interlocuteur.

Outre la continuité pédagogique de la petite section de maternelle au CM2 et au-delà, selon le projet d'école du socle avec le collège, ce projet de fusion s'inscrit dans la droite ligne des préconisations de l'école socle du 21^{ème} siècle.

Les Conseils d'école concernés (représentants de parents d'élèves élus, enseignants et représentants de la municipalité) ont été sollicités et ont donné un avis favorable à ce regroupement.

L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, a également été concerté et a approuvé cette réorganisation administrative.

Cette délibération propose de fusionner administrativement les écoles maternelle et élémentaire des Passons à compter de septembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU les articles L.2121-29 et L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.212-1 du Code de l'Éducation,

VU la circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003, B.O. n° 28 du 10 juillet 2003,

VU les avis favorables émis par les Conseils d'Ecoles et l'Inspecteur de l'Education Nationale,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_23-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 023-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

VU l'avis favorable émis par Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône,

CONSIDÉRANT la vocation pédagogique du regroupement,

CONSIDÉRANT la nécessité de mutualisation des ressources et des moyens,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_23-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 023-260623 du Conseil Municipal du 26/06/2023 (suite)

ARTICLE UNIQUE : d'APPROUVER le regroupement scolaire des écoles maternelle et élémentaire des Passons à compter du mois de septembre 2023.

ADOpte A LA MAJORITE des MEMBRES PRESENTS

CONTRE : Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame FARDOUX Clémentine mandataire de Madame GIOVANNANGELI Magali, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOISSON Valérie

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_23-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023

